

REDÉCOUPAGE ÉLECTORAL

Chers (es) administrés (es),

Conformément au Décret N° 2014 - 235 du 24 Février 2014 relatif à la délimitation des cantons en Guadeloupe, les services de la Préfecture ont invité la commune à procéder à un **redécoupage du territoire**.

La zone géographique précisée intéresse **les électeurs des bureaux de vote n°7 (Ecole de Poucet) et 23 (nouveau bureau de l'Ecole de Cocoyer)** qui, pour toutes les élections organisées entre le 1^{er} mars 2015 et le 28 février 2016, seront représentées électoralement par les conseillers territoriaux de la ville des Aymes.

Aussi, à l'occasion des **élections départementales des 22 et 29 mars prochains**, ces bureaux seront rattachés à la ville des Aymes pour son canton n°3, même si dans le cadre de la gestion communale, les électeurs concernés restent des usagers du Gosier.

Pour les autres électeurs de la commune, j'ai l'honneur de vous informer que vous voterez dans votre bureau habituel mais dans **le canton désormais unique du Gosier, le canton n°8**, pour lequel 2 sièges seront à pourvoir en binômes (2 candidats avec leurs suppléants).

Comptant sur votre compréhension, je reste à votre disposition pour de plus amples renseignements, et vous prie d'agréer, Madame, monsieur, mes sincères salutations.

 Le Maire,
Jean Pierre DUPONT



0590 84 86 68

www.villedugosier.fr

CARTE REDÉCOUPAGE ÉLECTORAL

Élections Départementales des 22 et 29 mars 2015

CANTON N°3 - LES ABYMES (Portion Gosier)

BUREAUX :
7 ; 23

Ecole Aristide GILLOT
Bureau : 23

Ecole Suzanne ROLLON
Bureau : 7

CANTON N°8 - LE GOSIER (Portion Gosier)

BUREAUX :
1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 8 ; 9 ;
10 ; 11 ; 12 ; 13 ; 14 ; 15 ;
16 ; 17 ; 18 ; 19 ; 20 ;
21 ; 22

Ecole Klébert MOINET
Bureaux : 10 ; 11 ; 20

Ecole Hildevert
PATER
Bureau 8

Ecole Armand LAZARD
Bureaux : 12 ; 13

Ecole de PLIANE
Bureaux : 15 ; 22

Ecole Germaine LANTIN
Bureaux : 2 ; 5 ; 16

Ecole Saturnin JASOR
Bureaux : 3 ; 4 ; 18

Ecole Suzanne ROLLON
Bureaux : 6 ; 19

Salle LEOPOLD Hélène
Bureau : 1

